



☎ 02 40 07 92 08

✉ contact@mairiepierric.fr

## COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU 29 AVRIL 2026 – 20 H 00

Le mercredi 29 avril 2026, le Conseil municipal de la Commune de MAIRIE PIERRIC s'est réuni Mairie sous la présidence de Florent COUTANT, Maire, suivant convocation transmise le 23 avril 2026 par voie dématérialisée.

**En présence de :** COUTANT Florent, LEFEUVRE Éric, HAUBOIS Carole, GARÇON Olivier, MARTIN Loïc, LODDÉ Cathy, GARÇON Vincent, LEPAROUX Sonia, HALLET Xavier, PLANTARD Fabrice, HERVÉ Manuella, VEILLARD Anne-Marie, MORRA QUÉREAU Angéline

**Excusé ayant donné procuration :** MOREAU Sabrina à COUTANT Florent

**Absents :** DUBOURG Fabien

**Secrétaire de séance :** HALLET Xavier

En amont de l'étude des dossiers, il est proposé aux conseillers municipaux de procéder à la validation du procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal. Celui-ci est validé à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

### 2026-027 - Référent déontologue

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE en qualité de référent(s) déontologue(s) les membres de la liste constituée par l'AMF 44.

### 2026-028 - Désignation de la commission de contrôle des listes électorales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté

DESIGNE Mme Manuella HERVÉ pour représenter les élus.

### 2026-029 - Désignation Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle qu'il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire et de six commissaires pour les communes de 2 000 habitants ou moins.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune.

Les 6 commissaires titulaires ainsi que les 6 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Cette liste doit comporter 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de dresser une liste de 24 noms.

### **2026-030 - Subvention Resto du Coeur**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE à de verser à l'Association Départementale des Restos du Cœur de Loire-Atlantique une subvention de 400 €, (dépense inscrite au budget primitif).

### **2026-031 - Renouvellement de la convention Polleniz Frelon Asiatique**

Monsieur le Maire expose :

Depuis 2022, la commune s'est engagée auprès, de Polleniz dans la lutte contre les frelons asiatiques en prenant en charge une partie des interventions (75.60 €).

Il propose une reconduction de ce dispositif, au vu des tarifs 2026 présentés par Polleniz (en annexe 2).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE

De prendre en charge à hauteur de 75.60 €, la destruction des nids

AUTORISE M. le Maire à compléter et à signer la convention.

### **2026-032 - Désignation référent à la Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine**

Le conseil municipal, après délibéré et vote, DECIDE

De désigner Mme MOREAU Sabrina référent à la Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine.

### **2026-033 - Tarification prêt anciennes tables et chaises**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE : le prêt gratuit aux pierricais des anciennes tables et chaises de la salle polyvalente,

DIT : qu'en cas de détérioration ou de non rapporté, il sera prévu de recouvrer 30 € par table et 5 € par chaise ainsi défectueuse.

AUTORISE M. le Maire à procéder aux éventuels prêts et recouvrements.

L'ordre du jour étant ainsi écoulé, M. le Maire prononce la fin de la séance à 22 h 35.

Xavier HALLAIS  
Secrétaire

Florent COUTANT  
Maire